

NOTE DE SYNTHÈSE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

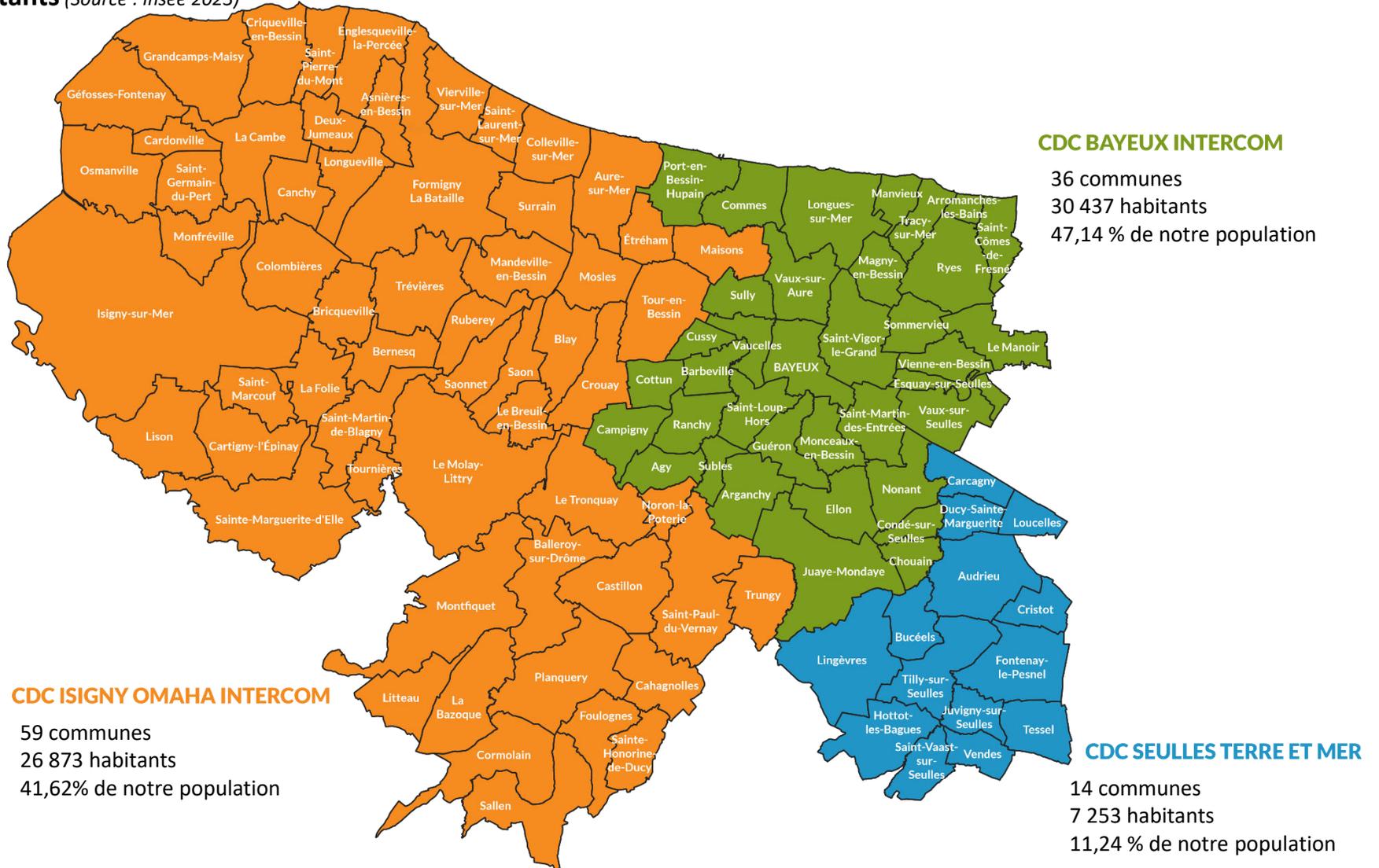
Compte administratif 2023

(Article L2313-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe)

LE TERRITOIRE DE COLLECTEA

109 communes

64 563 habitants (Source : Insee 2023)



CDC BAYEUX INTERCOM

36 communes
 30 437 habitants
 47,14 % de notre population

CDC ISIGNY OMAHA INTERCOM

59 communes
 26 873 habitants
 41,62% de notre population

CDC SEULLES TERRE ET MER

14 communes
 7 253 habitants
 11,24 % de notre population

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (monta

a) Investissement :

• Dépenses

Le montant des dépenses en section investissement s'élève donc à **1 127 079.34€**

Un montant de **60 960€ €** a été dépensé, celui-ci correspond aux frais de la 1^{ère} phase de l'étude technique pour la mise en œuvre de la tarification incitative (on retrouve le solde de l'étude en RAR pour un montant de 181 980 €), l'achat complémentaire d'un module pour la gestion des bacs ainsi que la dépense correspondante à la création de notre site internet.

On a réceptionné le camion benne commandé en 2021 pour un montant de **217 512.12 €**. Sur 2023, nous avons fait une commande de deux camions bennes monoflux 26 T pour un montant de **511 200€** prévu en RAR. Un boxer fourgon a été acheté pour une valeur de **39 388.56€**

Nous avons fait l'achat de 2052 bacs neufs destinés au réapprovisionnement de nos stocks, le tout représentant un montant de **151 186.92 €** (92 011.80€ sont également inscrits en RAR sur 2024 pour palier au besoin du début d'année).

Sur 2023, 26 communes ont pu être équipées en bacs jaunes et 15 autres seront terminés d'ici fin février, ce qui représente 12 296 bacs jaunes achetés soit un montant total de **571 008.74 €**.

Nous avons également procédé à l'achat d'outillage pour l'atelier mécanique, (pont élévateur monobloc, outillage pour atelier et le service maintenance tel qu'un kit réparation plastique, agrafeuse sans fil, meuleuse, perceuse boulonneuse) soit un montant total de **12 625.38 €**

Le matériel informatique s'élève à **32 020.08 €**. Il s'agit de l'équipement en PC portable pour 2 nouveaux agents (gestionnaire usagers et assistant RH), ainsi que l'achat de terminaux destinés aux ambassadeurs pour l'enregistrement en direct des bacs.

Du mobilier pour un montant de **2 975.42 €** et en matériel divers, nous avons finalisé les travaux de réaménagement de la piste de lavage, le remplacement des gaines d'aération du bâtiment, le déplacement du système de contrôle. Le tout pour un montant TTC de **22 204.71 € (+ 5957.42 €** sont inscrits en RAR sur 2024 correspondants aux travaux d'éclairage du garage)

Enfin, un reliquat relatif au contentieux du bâtiment reste à prévoir en RAR pour **69 600.03€**

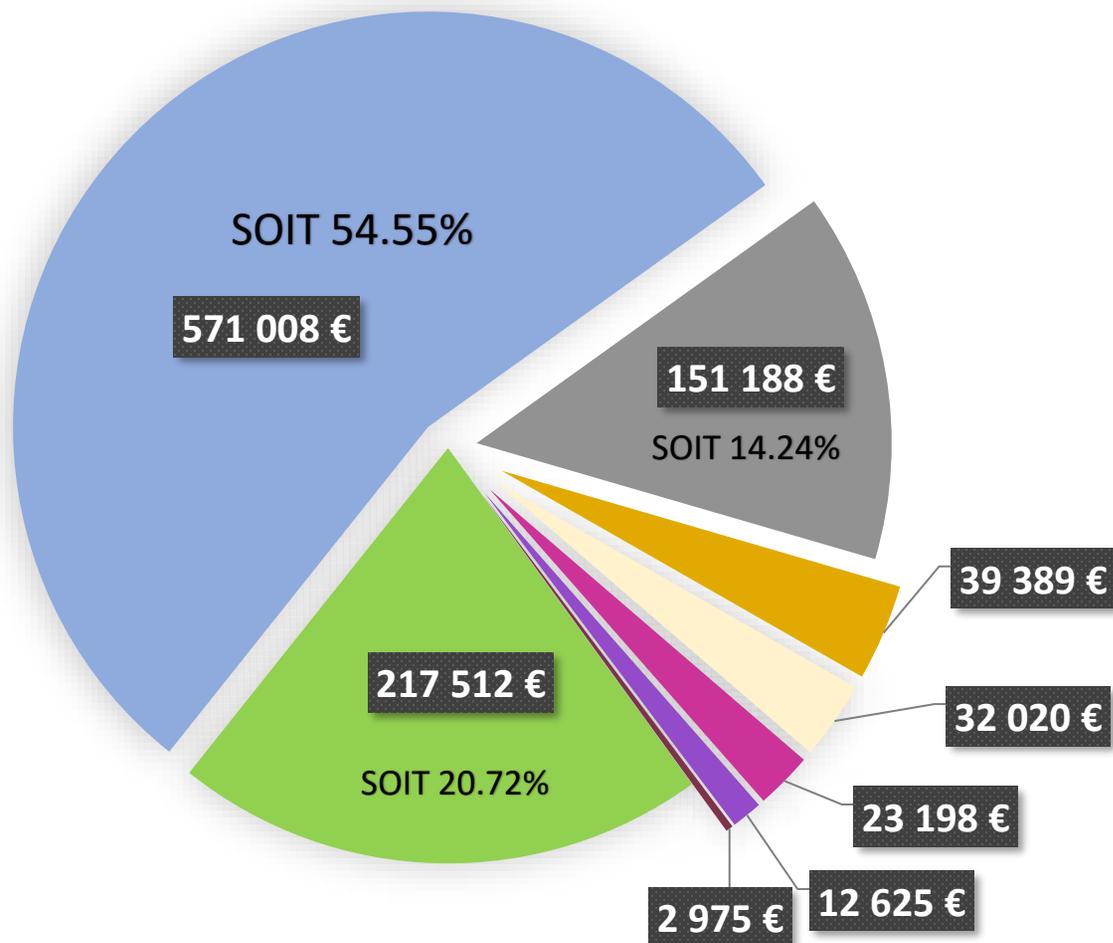
• Recettes

Le montant des recettes en section investissement s'élève donc à **849 827.99 €**

Nous avons bénéficié d'un FCTVA de **102 290.79 €** en relation, notamment, avec l'achat de bennes, de bacs sur l'exercice 2022.

Le montant des amortissements est de **747 537.20 €**.

DETAIL DES DEPENSES REELLES DU CHAPITRE 21 DE LA SECTION INVESTISSEMENT (année 2023)



■ ACHAT DE BENNES
■ BOXER
■ OUTILLAGE

■ BACS JAUNES
■ MATERIEL INFORMATIQUE
■ MOBILIER

■ REASSORT BACS
■ AUTRES IMMOBILISATIONS

b) Fonctionnement :

• **Dépenses**

Le montant des dépenses en section de fonctionnement s'élève donc à **9 899 011.32 €** soit une évolution de **12 %** par rapport aux dépenses de 2022

Le chapitre 011 présente un total de dépenses de **2 663 177.72 €** soit une évolution de 7 % par rapport à 2022.

Ainsi, les postes les plus importants sur ce chapitre sont :

- Le carburant pour nos véhicules ainsi que ceux du SEROC soit un montant consommé de **509 571.81 €**,
- Les prestations de service (contrat de collecte en porte à porte VEOLIA, SUEZ, et vidage de colonnes) représentent un montant total de **1 360 188.32€**,
- L'acquisition des sacs pour les communes représente un montant de **129 294.15 €**,
- L'entretien du matériel roulant, le montant des réparations du parc 2023 s'élève à **221 971.95 €**,
- L'assurance de nos biens, la protection juridique élus et agents soit un montant de **46 236.79€**,
- La communication en lien avec les bacs jaunes pour **14 000€**,
- Les dépenses mutualisées pour 2023, se sont élevées à **48 063.85 €** (ménage, maintenance portes sectionnelles, maintenance climatisation chauffage, électricité, maintenance des alarmes, poste accueil, assurance, la poste, le contrôle des accès, la maintenance ascenseur, la maintenance incendie, la téléphonie et fibre)

Au chapitre 012, le montant dépensé est de **2 409 024.29** soit une évolution de 18 % par rapport à 2022. Nous avons délibérément gonflé nos effectifs pour faire face au projet de tarification incitative (la création d'un service usager, le recrutement d'un assistant RH)

Par ailleurs, nous constatons cette année, une baisse des arrêts maladie (on passe de **974 à 852 jours** par rapport à l'année passée. En revanche, nous avons 3 arrêts de congé longue maladie. Quant aux accidents de travail, le nombre a de nouveau augmenté par rapport l'année précédente, on passe de **218 à 372 jours**.

Le chapitre 65 s'élève à **4 079 026.34€** et regroupe :

- *Les indemnités des élus pour un montant de 33 655.51€*
- *La participation au SEROC s'élevait à 3 958 066.91€*
- *L'admission en non-valeur pour un montant de 41 510.38€*
- *Le remboursement du filet d'inflation pour un montant de 37 997€*
- *Les frais de licences Microsoft + boîte mail pour un montant de 7 780.18€*

Enfin, les amortissements ont atteint un montant de **747 537.20 €**

• **Recettes**

Le montant des recettes en section de fonctionnement s'élève donc à **10 424 607.93€** soit une évolution de 12% par rapport aux recettes de 2022.

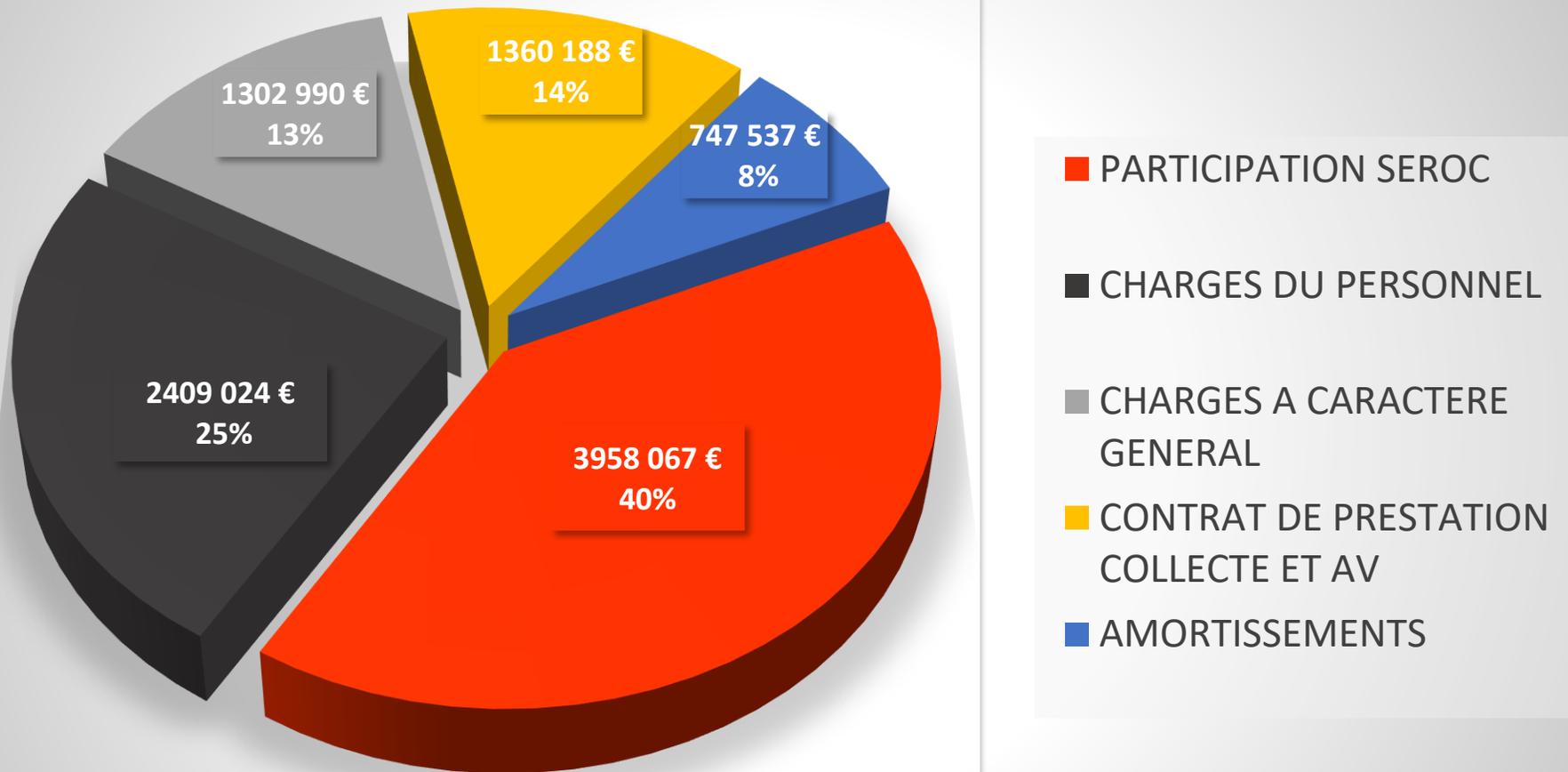
Nos recettes sont constituées d'un soutien à la connaissance des coûts (20 296.08€), un financement en lié avec l'étude préalable à la tarification incitative (18 090€), le versement par la région d'une subvention pour le titre professionnel de conducteur poids lourd (6 093.36€), et la participation au paiement des contrats aidés (14 866€)

De plus, les participations dont l'évolution était de l'ordre de **12 %** pour 2023 avec des bases de TEOM qui évoluaient de **7 %**.

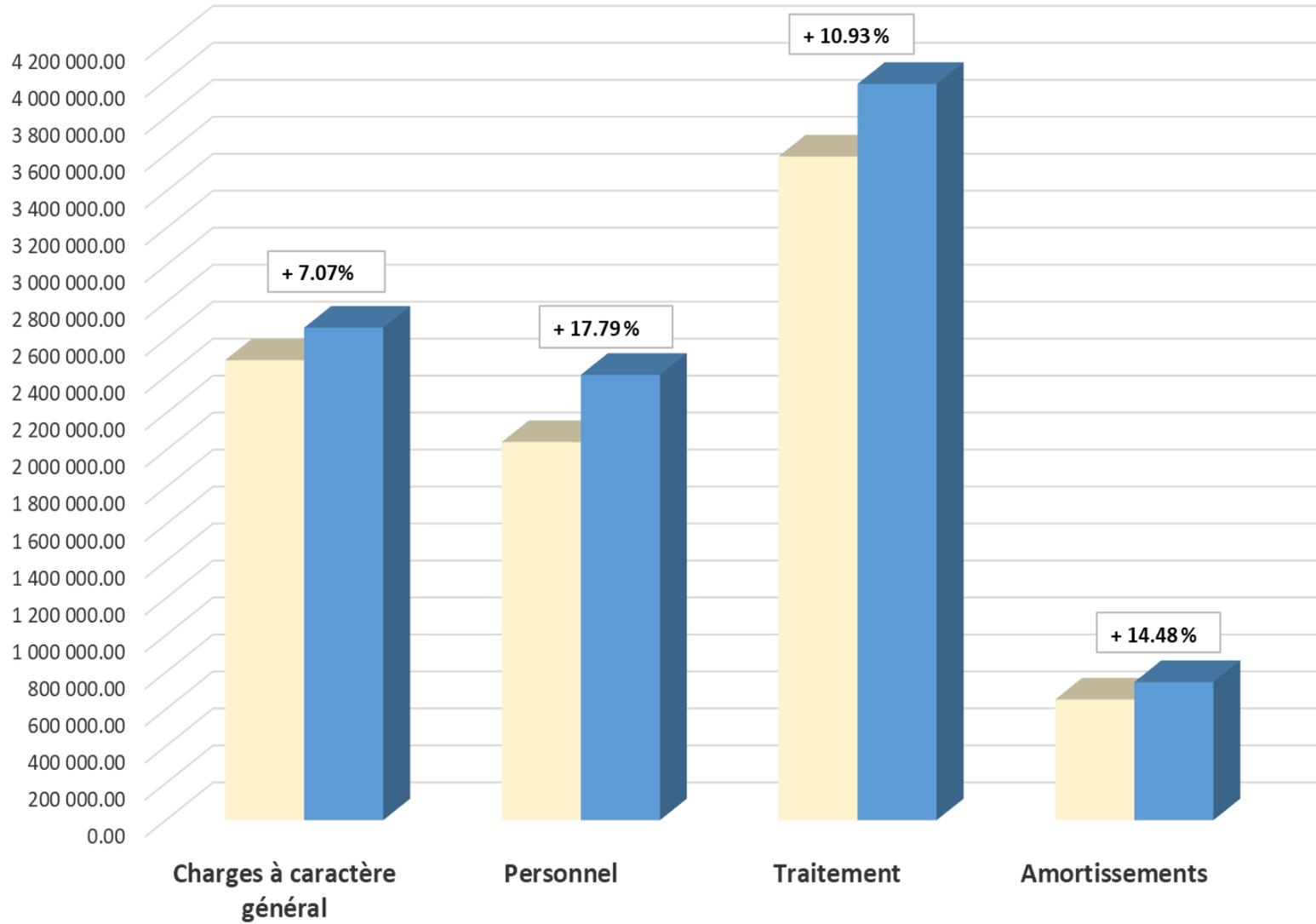
Le syndicat dispose cependant de recettes complémentaires, à savoir **374 572.25€** en produits de services, issus notamment de la redevance spéciale « gros producteurs », des campings et la location de colonnes. Ainsi qu'un montant de **248 798.57 €** correspondant au remboursement par le SEROC des dépenses mutualisées telles que le carburant, l'entretien des espaces verts)

Nous avons également perçu des produits exceptionnels liés à des remboursements sur des sinistres (soit **11 059.80 €**).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (année 2023)

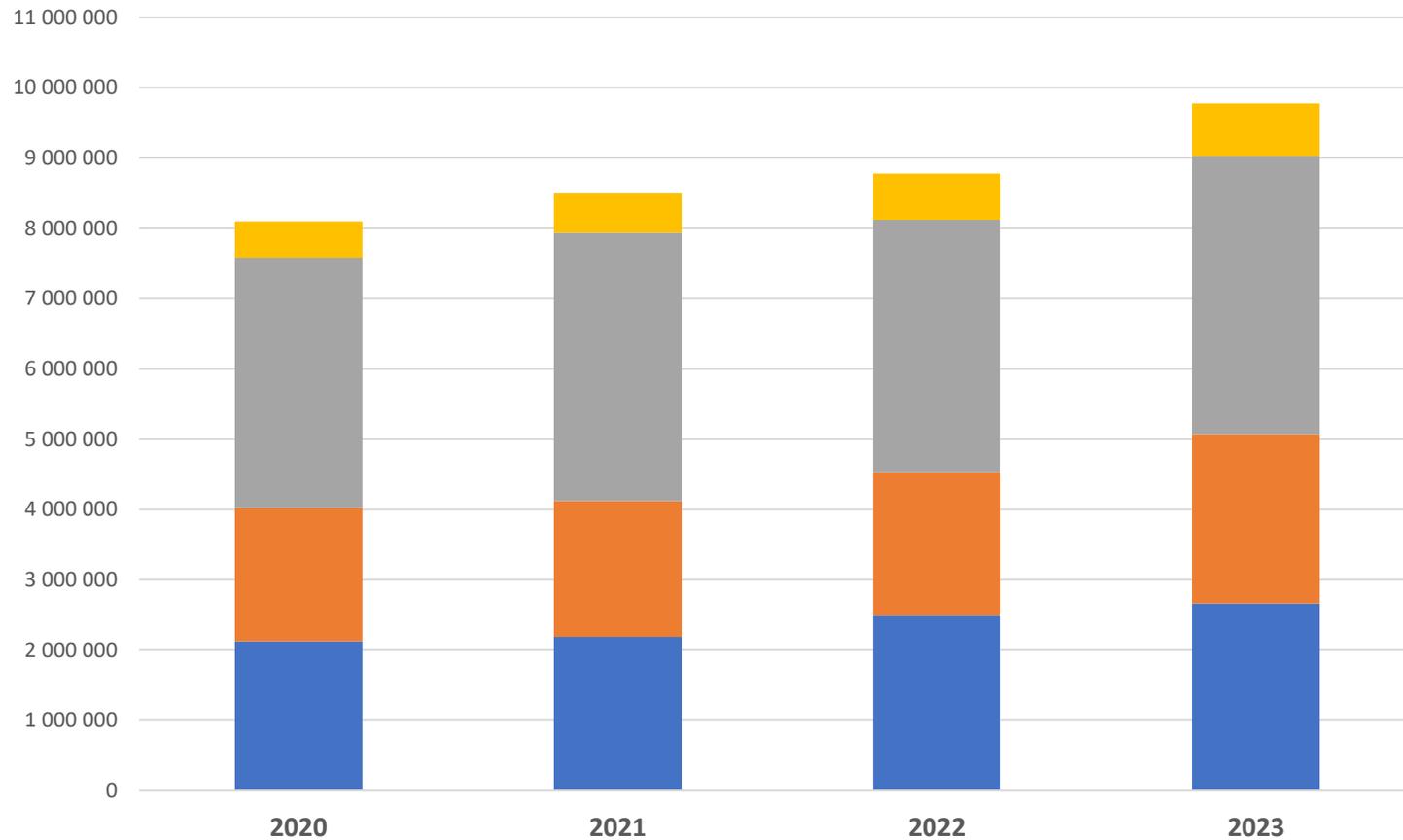


Evolution des dépenses réelles de fonctionnement des budgets 2022 et 2023



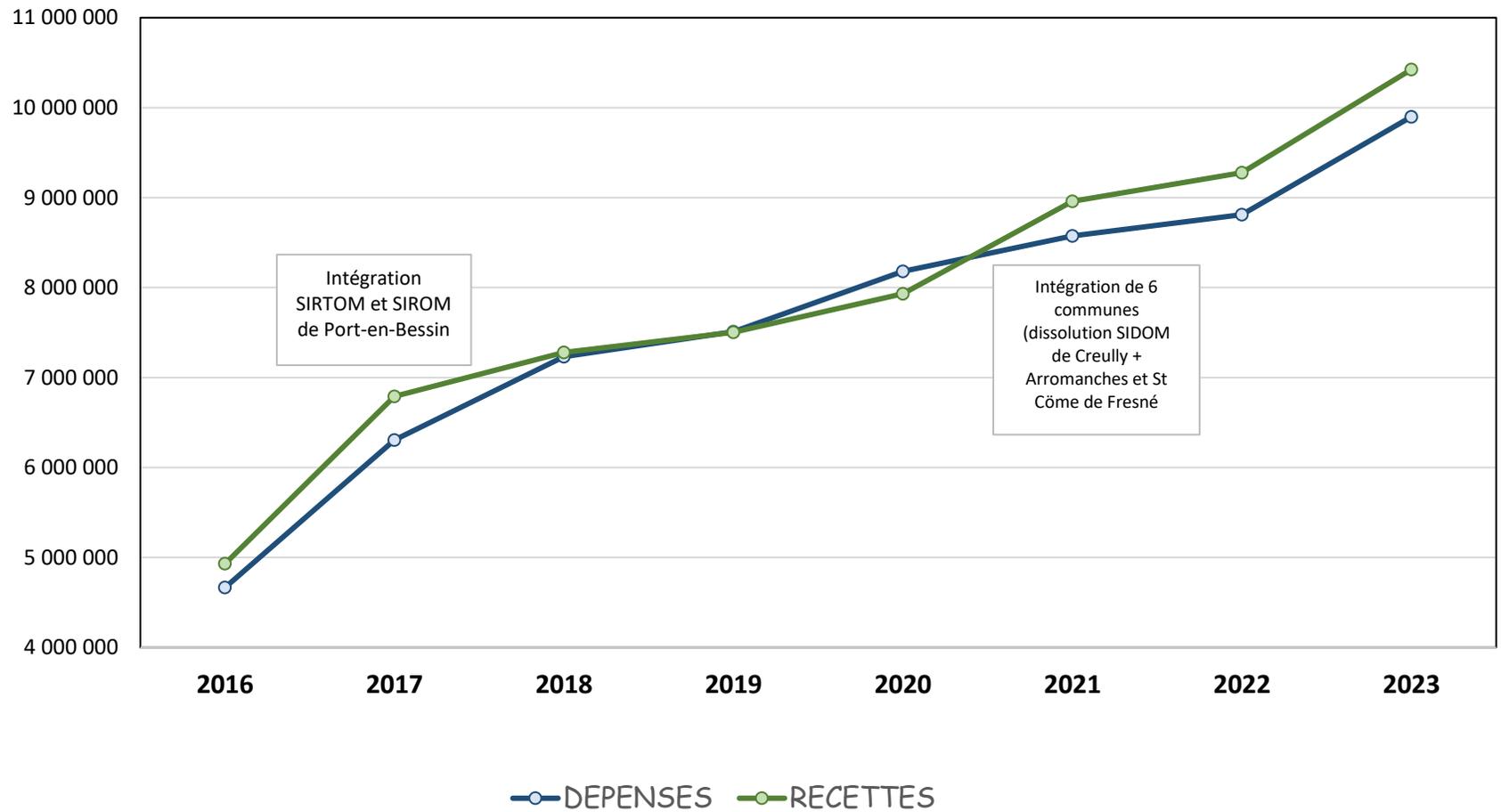


EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE DEPUIS 2020



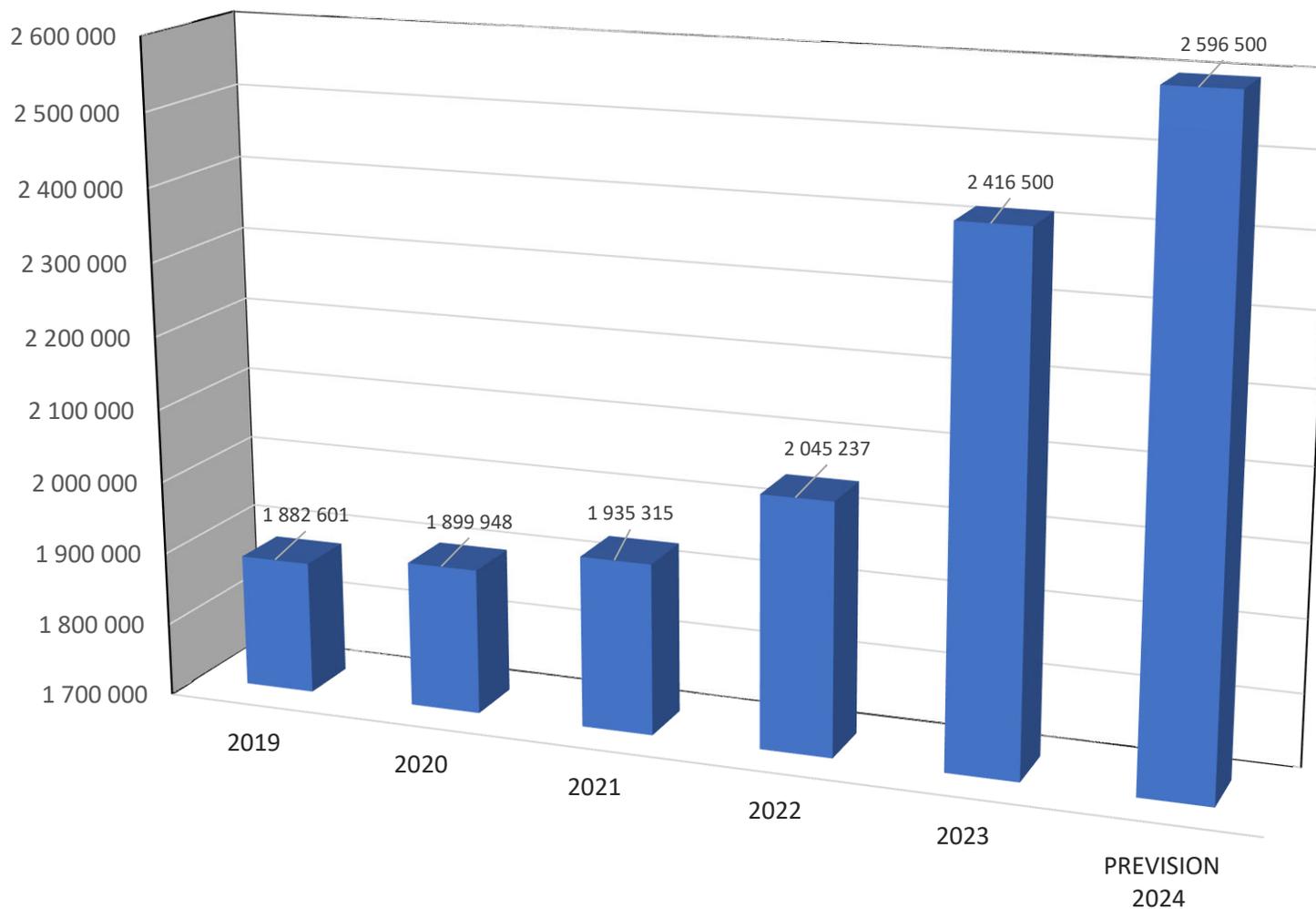
■ 011 Charges à caractère général ■ 012 charges de personnel ■ 65 Participation SEROC ■ 042 Amortissements

Evolutions des budgets de COLLECTEA en section de fonctionnement entre les années 2016 et 2023

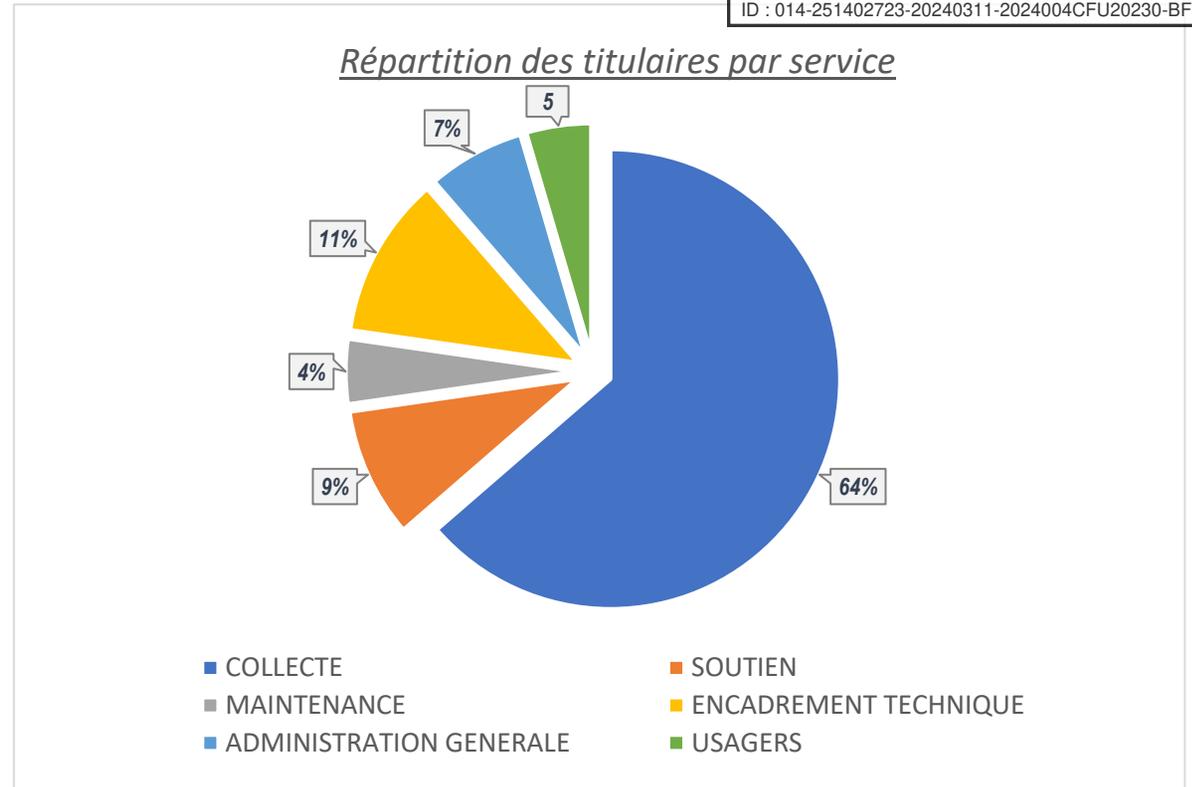


EVOLUTION DES DEPENSES EN PERSONNEL

Evolution des charges de personnel depuis 2019



Service maintenance	nb	%
COLLECTE	28	63.64
SOUTIEN	4	9.09
MAINTENANCE	2	4.55
ENCADREMENT TECHNIQUE	5	11.36
ADMINISTRATION GENERALE	3	6.82
USAGERS	2	4.55
TOTAL	44	100



Informations financières - RATIO

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	26.32%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	87.92%
Taux d'épargne brute	12.21%
Taux d'épargne nette	12.08%